

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

DECISION DU MAIRE

Dec2025-079 Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds « Innover dans la Ville » pour la refonte complète du site internet de la ville de Suresnes

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, notamment son article premier, alinéa n°25,

Considérant que face à l'enjeu majeur que représente un web éthique et responsable, la ville de Suresnes souhaite repenser son écosystème digital autour de 3 thèmes : la responsabilité numérique, la sécurité et le respect des données de l'utilisateur,

Considérant qu'à ce titre, la ville de Suresnes a la volonté, pour son projet de refonte de son site internet, de développer une démarche d'écoconception visant la sobriété énergétique tout en améliorant l'accessibilité et l'ergonomie du nouveau site,

Considérant le fonds métropolitain « Innover dans la Ville » soutenant les projets d'innovation informatique portés par les collectivités franciliennes,

Considérant la volonté de la Ville de solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au taux le plus élevé possible pour ce projet,

Vu le budget communal,

Décide,

Article 1^{er}. de solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris au titre de son fonds « Innover dans la Ville » une subvention au taux le plus élevé possible pour son projet de refonte complète du site internet de la ville de Suresnes.

Article 2. de l'imputation budgétaire en recette au chapitre 13.

Article 3. que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Suresnes, le

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 23 octobre 2025 et publié/affiché le 23 octobre 2025
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes